

ÉLECTRICITÉ











CITÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC BORNES DE RECHARGE

ECONOMIES D'ÉNERGIES

ONTRÔLE

GROUPEMENTS D'ACHATS

Vendredi 03 février 2023

Compte-rendu du Bureau Syndical du 03 février 2023





Présence

Les membres du bureau syndical régulièrement convoqués, se sont réunis le vendredi 03 février 2023, à 9 heures 30, salle de réunion du SDEM50, à SAINT-LO.

Nombre de délégués : 12

Présents : 11 Votants : 11 Excusé : 1

Etaient présents				
Président	Monsieur	Jean-Claude	BRAUD	6
1 ^{er} vice-président	Monsieur	Alain	BRIERE	3
2 ^{ème} vice-président	Monsieur	Lionnel	LEPOURRY	8
3 ^{ème} vice-président	Monsieur	Olivier	NOCQUET	1
4 ^{ème} vice-président	Monsieur	Alain	LECHEVALIER	10
5 ^{ème} vice-président	Monsieur	Jacky	VAYER	5
6ème vice-président	Monsieur	Roland	MARESCQ	7
8 ^{ème} vice-président	Monsieur	Fabrice	DESPREZ	11
9 ^{ème} vice-président	Monsieur	Jacques	LECOQ	9
10 ^{ème} vice-président	Monsieur	Richard	HERPIN	2
11ème vice-président	Monsieur	Daniel	VESVAL	4
Etaient excusés				N° secteur
7 ^{ème} vice-président	Madame	Marie-Pierre	FAUVEL	6

Assistaient également :

- Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services,
- Monsieur John RAULT, Responsable du pôle Commande Publique et Juridique
- Madame Delphine LOYANT, Responsable du pôle Finances
- Madame Maud AUBRY, Assistante Assemblées

Monsieur le Président remercie les présents et déclare la séance ouverte à 9h30.

Monsieur Alain LECHEVALIER est déclaré secrétaire de séance.



Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

1.	<u>Vie syndicale</u>
	Approbation compte rendu du Bureau du 29 novembre 2022p.3 Modification de la délibération donnant délégation au Bureau pour le barème IRVEp.3
2.	Conventions et marchés
	Maitrise d'œuvre pour le remplacement de chaudières -Programme ACTEE – Lancement de la consultation
3.	<u>Finances</u>
)	Rapport d'Orientation Budgétaire
4.	<u>Transferts de compétence</u>
•	Transferts Eclairage Public p. 16 Transferts IRVE p. 18 Transferts Réseau de chaleur p. 19 Transferts GAZ p. 19
5.	<u>Energies</u>
•	Convention WATTY – période scolaire 2023/2024p.20
6.	Ressources Humaines
•	Plan de formation 2023
7.	<u>Informations diverses</u>
	Station BioGNVp.22 Rallye Manche Electro Tourp.23



Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 novembre 2022

Rapporteur: Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du bureau du 29 novembre 2022.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Modification de la délibération donnant délégation au bureau pour le barème IRVE

Rapporteur: Monsieur BRAUD

Par délibération du 8 avril 2022, le comité syndical a autorisé la signature de la convention « e-charge50 » avec les communes partenaires (Avranches, Cherbourg-En-Cotentin et Saint-Lô) pour la gestion de la tarification et de l'itinérance du réseau e-charge50.

Cette convention prévoit que la grille tarifaire du réseau « e-charge50 » pourra faire l'objet de modifications présentées et validées en Comité de Pilotage et qu'en cas de révision, la grille sera communiquée à chaque collectivité avec le relevé de conclusions du COPIL e-charge50 et les nouvelles conditions générales d'utilisation (CGU).

La validation finale revient à chaque collectivité au regard de ses règles décisionnelles internes.

Afin d'améliorer la réactivité au sein du SDEM50 dans l'optique de la future révision des tarifs e-charge50, il est proposé de modifier la délégation de pouvoir du bureau syndical afin d'y ajouter la décision de modification de la grille tarifaire du service e-charge50.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- de modifier la délégation de pouvoir du bureau syndical en y ajoutant la décision relative à la modification de la grille tarifaire du service e-charge50
- d'inscrire ce point au prochain Comité Syndical

Conventions et marchés

3. Maitrise d'œuvre pour le remplacement de chaudières – Programme ACTEE

Rapporteur: Monsieur BRAUD

Le SDEM50 est lauréat des appels à projet ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) lancés par la FNCCR dénommés « MERISIER » ET « SEQUOIA ».



Dans ce cadre, l'accompagnement proposé par le SDEM50 consiste à assurer le remplacement des chaudières fioul et/ou gaz vétustes des communes intéressées, par des équipements de chauffage faisant appel à des énergies renouvelables de type chaudière à granulés ou pompe à chaleur ou par des chaudières gaz à condensation très haute performance lorsque la commune est desservie en gaz naturel.

Pour la réalisation de ces projets de remplacement et de conversion de chaudières, le SDEM50 fonctionne en deux temps :

- 1ère phase : le SDEM50 a conclu un marché pour la réalisation d'études de substitution de chaudières vétustes fioul ou gaz avec différents types d'audits :
- ✓ Audit pour le remplacement de chaudières gaz ou fioul
- ✓ Audit de conversion pour le remplacement d'une installation en chauffage électrique par une chaudière bois granulé ou une PAC air/eau ou Géothermique
- ✓ Audit pour l'installation de système de Gestion Technique Centralisée (GTC) sur chaufferie existante

Bilan : 36 études ont été réalisées : 4 projets de conversion / 12 installations de GTC / 20 remplacements de chaudières fioul ou gaz

- 2ème phase :

Le SDEM50 a proposé aux communes intéressées d'assurer la mission de maîtrise d'ouvrage de l'opération de travaux de remplacement / conversion ou installation de GTC en leur nom et pour leur compte, conformément aux articles L.2422-5 à L.2422-10 du code de la commande publique.

Comme l'y autorisent ces dispositions, le SDEM50 fera l'avance de fonds nécessaire à l'accomplissement de l'opération (sans rémunération spécifique du SDEM50 pour cette mission) et transmettra un état justificatif des dépenses à chaque commune en fin de chantier pour le remboursement des sommes avancées.

La convention de mandat prévoit une phase de conception (maîtrise d'œuvre). A ce titre, le SDEM50 doit lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux de remplacement de chaudière – conversion – installation de GTC.

L'investissement total étant estimé à près de 1 400 000 €HT, le coût de maîtrise d'œuvre est de l'ordre de 140 000 € HT dont la moitié sera pris en charge dans le cadre du programme ACTEE. Suite à la question de Monsieur Brière, il est précisé que la moitié du reste à charge est financé par la FNCCR et l'autre moitié par la commune.

Il conviendra de lancer une procédure adaptée pour ce marché de prestations intellectuelles. Le planning prévisionnel prévoit les consultations courant mars 2023 et une notification au mois d'avril 2023.

Les membres du bureau syndical, décident à l'unanimité :



Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de chaudières dans le cadre du programme ACTEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1;

VU la délibération n°CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche afin de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 ϵ HT et inférieur aux seuils européens en matière de prestations intellectuelles ;

Délibération n° BS-2023-01

VU le décret « tertiaire » n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire ;

CONSIDERANT que le SDEM50 est lauréat d'appels à projets dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) proposé par la FNCCR ;

CONSIDERANT qu'à travers ce programme, le SDEM50 propose un accompagnement des communes intéressées au remplacement de leur chaudières fioul et/ou gaz vétustes par des équipements de chauffage faisant appel à des énergies renouvelables ;

CONSIDERANT que les actions concernent aussi les projets de conversion pour le remplacement d'une installation en chauffage électrique par une chaudière bois granulé ou une PAC air/eau ou Géothermique ainsi que les installations de GTC (gestion technique centralisée) ;

CONSIDERANT que le présent marché de maîtrise d'œuvre pour assurer ces travaux s'inscrit dans la continuité des marchés lancés par le SDEM50 concernant la réalisation d'audits énergétiques et études de substitution sous l'égide de groupement de commandes ;

CONSIDERANT que le présent marché répond aux besoins établit dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre le SDEM50 et les communes intéressées pour le remplacement de leur chaudières vétustes ;

CONSIDERANT que la procédure de consultation retenue pour la passation du marché de prestation intellectuelle est une procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP);

CONSIDERANT que l'estimation prévisionnelle du marché est inférieure au seuil de procédure formalisée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

DECIDE:

- -D'autoriser M. Le Président à lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement de chaudières, de conversion et d'installation de GTC dans le cadre du programme ACTEE;
- -D'autoriser M. Le Président à signer toutes les pièces du marché ainsi que les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage avec les collectivités intéressées pour le remplacement de leur chaudière



4. <u>Fourniture et pose du matériel audio et vidéo du futur siège – Lancement de</u> la consultation

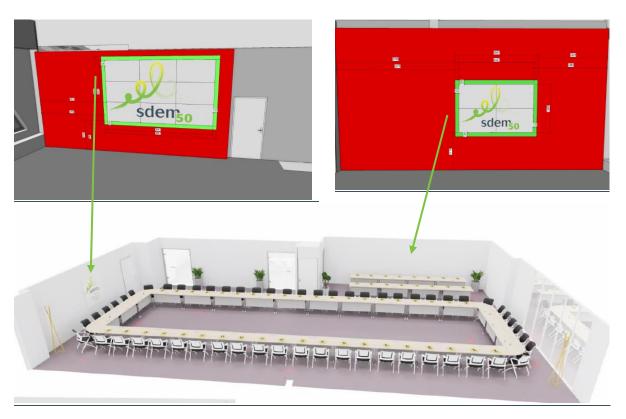
Rapporteur: Monsieur DEBOISLOREY

Dans le cadre de l'emménagement au sein de ses futurs locaux à AGNEAUX, le SDEM50 a recensé les besoins en matière d'équipement audiovisuel et de sonorisation.

Les espaces communs de réunion et d'accueil sont plus conséquents que les locaux actuels et les besoins en matière d'intégration audiovisuelle sont les suivants

- Hall d'accueil : 1 écran d'information (43') et 1 écran dynamique (55') pour la projection des données énergétiques du bâtiment
- Espace multi-accueil public cloisonné (12m2) : 1 écran (55')
- Petites salles de réunion (15m2) x3 : 2 écrans 65' et 2 visioconférences (réutilisation d'1 écran et d'une visio)
- Salle de réunion du pôle travaux-EP (30 m2) : écran (86') et visioconférence
- 1 grande salle de réunion (198 m2) séparable en deux salles par une cloison amovible nécessitant du matériel modulable :

2 murs d'image (1x 9 écrans / 1 x 4 écrans) / 14 Enceintes intégrées au plafond / 6 dalles micro intégrées au plafond / 2 caméras visio / 1 écran de retour présentateur et les équipements techniques nécessaires (automates, câbles et connectiques...)



La société CONTACT, basée à JUVIGNY-LES-VALLEES a été missionnée pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette intégration audiovisuelle avec pour but de définir les solutions techniques, de rédiger les plans de câblage et d'implantation et d'accompagner le syndicat dans la rédaction des pièces du cahier des charges.

L'enveloppe prévisionnelle maximale a été estimée par l'AMO à hauteur de 140 000 euros. Il conviendra de lancer une procédure adaptée pour ce marché de fourniture e services. Le planning prévisionnel prévoit les consultations en février 2023 et une notification au mois de mars 2023.



Monsieur BRAUD précise que la configuration de la salle sera différente lors des comités syndicaux : pas de tables mais des chaises placées face aux intervenants.

Monsieur BRIERE se félicite du prix relativement bas estimé par l'AMO. Monsieur RAULT explique que les dalles micro intégrées au plafond ont effectivement diminué le budget. Monsieur BRAUD remarque que ce système de micro ne permet pas de gérer les prises de paroles.

Les membres du bureau syndical, décident à l'unanimité :

Lancement de la consultation de fourniture et pose du matériel audio et vidéo pour le futur siège du SDEM50

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1;

VU la délibération n°CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche afin de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 ϵ HT et inférieur aux seuils européens en matière de fournitures et services ;

Délibération n° BS-2023-02 CONSIDERANT que le SDEM50 dans le cadre de son emménagement dans ses futurs locaux a effectué un recensement de ses besoins en matière d'équipement audiovisuel et de sonorisation ;

CONSIDERANT que le SDEM50 a missionné une assistante à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'intégration audiovisuelle ;

CONSIDERANT que la procédure de consultation retenue pour la passation du marché de fourniture et services est une procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;

CONSIDERANT que l'estimation du besoin est inférieure au seuil de procédure formalisée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

DECIDE:

-D'autoriser M. Le Président à lancer la consultation concernant la fourniture et pose du matériel audio et vidéo pour le futur siège du SDEM50 ;

-D'autoriser M. Le Président à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise retenue



Finances

5. Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur: Monsieur NOCQUET

Rétrospective 2018-2022 : Au sortir de la crise sanitaire et malgré une année 2022 marquée par l'inflation le SDEM50 a maintenu ses efforts en matière d'investissement.

Sur le réseau électrique :

- ▶ Compétence historique qui reste le poste de dépenses d'investissement le plus important, avec toujours pour ligne directrice les objectifs suivants :
 - Améliorer la qualité de l'électricité distribuée
 - Sécuriser et renforcer les réseaux basse tension
 - Accompagner les communes dans leurs projets de développement et d'aménagement (extensions de réseau, effacements)
- ▶ Un montant d'investissement supérieur à 2020 mais un peu en deçà de 2021, qui peine à retrouver le niveau de 2019.

▶ En matière d'éclairage public :

- ▶ Un nombre toujours plus important de communes adhérentes (+ 24 en 2022) et une forte attente des nouveaux entrants concernant la rénovation énergétique de leurs installations.
- ▶ Des dépenses d'investissement qui ont été multipliées par 2,5 entre 2018 et 2022.

La mobilité durable :

- Exclusivement au travers de la mobilité électrique
- Des investissements modérés dans l'attente du SDIRVE
- ▶ Un accroissement du nombre de recharges (surtout sur les bornes rapides) mais un prix de l'électricité en forte hausse et une compétence toujours déficitaire

▶ La transition énergétique :

- ▶ Les augmentations du gaz et de l'électricité engendrent un engouement des communes pour les chaufferies bois avec réseaux de chaleur. Le SDEM50 monte en puissance avec la mise en service de sa 6ème chaufferie, celle de Coutances (2,5 MW). Plusieurs projets sont en cours d'étude.
- ▶ Ralentissement ponctuel sur le photovoltaïque dans l'attente d'un transfert de l'activité à la SEM WE. De nombreux projets, notamment en autoconsommation, sont identifiés.
- Dernière ligne droite pour les travaux du futur siège du SDEM50. Les délais sont tenus et les surcoûts contenus dans une conjoncture difficile. Le déménagement est prévu en août 2023



	2018	2019	2020	2021	2022
Budget Principal opérations réelles	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES
FONCTIONNEMENT					
Dépenses FONC	3 033 995 €	4 282 569 €	4 828 904 €	5 239 987 €	5 990 100 €
dont reversements TCCFE	120 049 €	392 156€	219 610 €	117 960 €	135 474€
dont Charges de personnel et élus	1 583 477€	1 618 622 €	1 830 605 €	2 070 495 €	2 178 219 €
dont entretien/maintenance EP+IRVE	582 588 €	1 366 927 €	1 588 747€	1 735 038 €	2 093 136 €
dont autres	747 881 €	904 864 €	1 189 942 €	1 316 494 €	1 583 271 €
Recettes FONC	11 973 496 €	11 760 852 €	11 813 558 €	13 657 713 €	13 523 065 €
dont TCCFE	8 720 843 €	8 709 766 €	8 685 346 €	8 891 405 €	9 210 565 € (dont suite procédure contrôle = 313 622 €)
dont Redevances concessionnaires	2 446 799 €	2 038 438 €	2 119 517€	3 440 332 € (dont rattrapage 2019 + 2020 = 653 731 €)	2 494 763 €
dont Participations Communes	635 679 €	589 424 €	785 632 €	897 434 €	1 113 437€
dont autres	170 175€	423 224 €	223 062 €	428 541 €	704 300 €
Résultat FONC	8 939 502 €	7 478 283 €	6 984 654 €	8 417 726 €	7 532 965 €

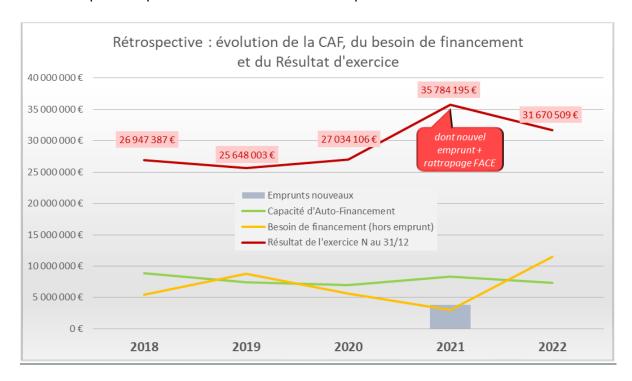
Monsieur NOCQUET se félicite de la procédure de contrôle effectuée sur les fournisseurs qui permettra, au niveau de la TCCFE, de récupérer 313 000 euros.

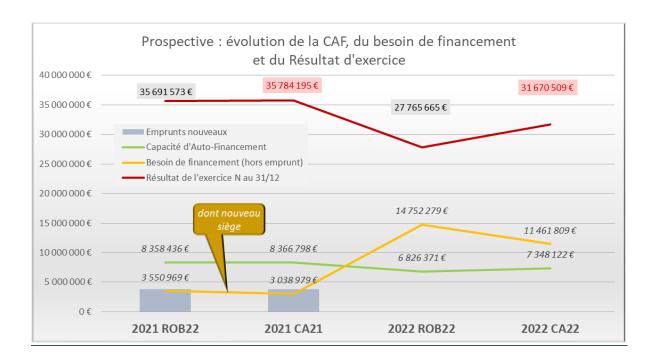
Monsieur BRAUD craint que certains fournisseurs n'honorent pas leur dette. Sur les 35 fournisseurs actuels, certains ont déjà cessé leur activité. Madame LOYANT précise que d'ores et déjà 280 000 euros ont été perçus.

Reste à charge	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Γ	Administration et élus (dont nouveau siège)					
	0.40.040.0					
Fonctionnement	840 918 €	930 381 €	1 095 612 €	1 150 590 €	1 298 708 €	1 356 423 €
Investissement	110 580 €	26 485 €	523 303 €	312 929 €	-2 992 206 €	2 525 816 €
TOTAL	951 498 €	956 865 €	1 618 915 €	1 463 519 €	-1 693 498 €	3 882 239 €
			Transition én	ergétique		
Fonctionnement	189 737 €	313 089 €	367 536 €	217 947 €	433 262 €	456 662 €
Investissement	29 283 €	452 730 €	412 000 €	1 171 006 €	214 628 €	809 694 €
TOTAL	219 019 €	765 819 €	779 536 €	1 388 953 €	647 890 €	1 266 356 €
			Travaux résea	aux EL/TE		
Fonctionnement	503 072 €	478 350 €	355 165 €	610 710 €	632 459 €	688 785 €
Investissement	4 863 097 €	3 993 494 €	6 082 930 €	2 395 343 €	-435 194 €	4 835 126 €
TOTAL	5 366 169 €	4 471 844 €	6 438 094 €	3 006 053 €	197 264 €	5 523 911 €
IOIAL	2 300 109 6	4 4/1 044 €	0 430 034 6	3 000 033 €	197 204 0	3 323 911 6
TOTAL	5 366 169 E	4 471 644 €	Eclairage		197 204 €	3 323 911 e
Fonctionnement	372 696 €	253 488 €			1 275 898 €	1 385 091 €
			Eclairage	Public		
Fonctionnement	372 696 €	253 488 €	Eclairage 901 625 €	Public 1 550 492 €	1 275 898 €	1 385 091 €
Fonctionnement Investissement	372 696 € 1 224 033 €	253 488 € 1 042 335 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 €	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 €	1 275 898 € 2 750 947 €	1 385 091 € 3 567 631 €
Fonctionnement Investissement	372 696 € 1 224 033 €	253 488 € 1 042 335 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 € 2 918 242 €	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 €	1 275 898 € 2 750 947 €	1 385 091 € 3 567 631 €
Fonctionnement Investissement TOTAL	372 696 € 1 224 033 € 1 596 729 €	253 488 € 1 042 335 € 1 295 823 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 € 2 918 242 € Mobilité d	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 € urable	1 275 898 € 2 750 947 € 4 026 845 €	1 385 091 € 3 567 631 € 4 952 722 €
Fonctionnement Investissement TOTAL Fonctionnement	372 696 € 1 224 033 € 1 596 729 €	253 488 € 1 042 335 € 1 295 823 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 € 2 918 242 € Mobilité d 157 827 €	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 € urable 70 860 €	1 275 898 € 2 750 947 € 4 026 845 € 155 725 €	1 385 091 € 3 567 631 € 4 952 722 € 149 928 €
Fonctionnement Investissement TOTAL Fonctionnement Investissement	372 696 € 1 224 033 € 1 596 729 € 12 687 € 345 497 €	253 488 € 1 042 335 € 1 295 823 € 132 784 € -41 062 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 € 2 918 242 € Mobilité d 157 827 € -257 182 €	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 € urable 70 860 € -102 339 €	1 275 898 € 2 750 947 € 4 026 845 € 155 725 € 129 462 €	1 385 091 € 3 567 631 € 4 952 722 € 149 928 € -91 615 €
Fonctionnement Investissement TOTAL Fonctionnement Investissement TOTAL	372 696 € 1 224 033 € 1 596 729 € 12 687 € 345 497 € 358 184 €	253 488 € 1 042 335 € 1 295 823 € 132 784 € -41 062 € 91 723 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 € 2 918 242 € Mobilité d 157 827 € -257 182 € -99 355 €	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 € urable 70 860 € -102 339 € -31 480 €	1 275 898 € 2 750 947 € 4 026 845 € 155 725 € 129 462 € 285 187 €	1 385 091 € 3 567 631 € 4 952 722 € 149 928 € -91 615 € 58 313 €
Fonctionnement Investissement TOTAL Fonctionnement Investissement TOTAL TOTAL	372 696 € 1 224 033 € 1 596 729 € 12 687 € 345 497 € 358 184 € 8 491 600 €	253 488 € 1 042 335 € 1 295 823 € 132 784 € -41 062 € 91 723 € 7 582 074 €	Eclairage 901 625 € 2 016 617 € 2 918 242 € Mobilité d 157 827 € -257 182 € -99 355 € 11 655 432 €	Public 1 550 492 € 1 821 613 € 3 372 105 € urable 70 860 € -102 339 € -31 480 € 9 199 150 €	1 275 898 € 2 750 947 € 4 026 845 € 155 725 € 129 462 € 285 187 € 3 463 688 €	1 385 091 € 3 567 631 € 4 952 722 € 149 928 € -91 615 € 58 313 € 15 683 541 €



Une rétrospective qui met en lumière une réelle capacité d'autofinancement





PROSPECTIVE 2023-2031 : Dans un contexte de crise énergétique, l'objectif est de réaliser les opérations suivantes :

- Accompagner les collectivités adhérentes dans la transition énergétique
 - ▶ Faire face à l'explosion du prix de l'énergie
 - Production d'énergie renouvelable
 - Chaufferies bois



- Autoconsommation électrique (développement du PV en partenariat avec la SEM WE)
- Rénovation énergétique
 - Accompagnement des communes
 - CEP, Audits
 - Rénovation bâtiments
 - Rénovation éclairage public
- Investir dans le réseau de distribution d'électricité
 - Améliorer sa résilience
 - Préparer la transition énergétique
 - Raccordement des ENR
 - Raccordement des IRVE
- Développer la mobilité durable
 - Mise en œuvre du SDIRVE
 - Développement de stations Bio-GNV

C'est dans ce cadre que le SDEM50 a défini et valorisé les actions stratégiques qu'il pourrait mettre en œuvre pour les années à venir.

Monsieur NOCQUET présente les scénarios et les montants proposés :

- Plan Pluriannuel d'Investissement :
 - Acquisitions, travaux et subventions.
- Remboursement des emprunts :
 - Remboursement du capital : montant réel selon le plan d'extinction de l'emprunt en cours au 31/12/2022 (construction du nouveau siège). En souscrivant tôt l'emprunt pour la construction du nouveau siège, le SDEM50 a économisé plus de 1,4M€ de charges d'intérêts.
- Provisions et avances :
 - o Inscription des avances du marché de travaux (soit 2,16M€ en dépense et en recette),
 - o Inscription d'un montant de 20 000 € au titre des remboursements d'acomptes (extension du réseau pour des tiers privés)
- Charges de personnel et remboursements associés :
 - Charges de personnel : +10,5% en 2023 (dont effet année pleine des vacances de postes pourvus en 2022 et des mesures gouvernementales 2022,), +5% en 2024, +3,5% de 2025 à 2027, puis +2,5%/an les années suivantes (évolution annuelle de la masse salariale liée notamment à l'ancienneté du personnel, évolution des effectifs selon la projection établie lors du ROB 2022).
 - Remboursement de charges de personnel : inscription en 2023 d'un montant moyen puis évolution en lien avec les dépenses.
- Réseau et installations d'Eclairage Public :
 - Frais d'entretien et de maintenance : +5% de 2023 à 2025, puis +2%/an pour tenir compte du nouveau marché de travaux, mais aussi de l'intégration des dépenses nouvelles liées aux transferts de compétences et l'évolution du nombre de points lumineux.
 - FCTVA perçu sur les charges d'entretien : inscription de la recette selon la même progression que la dépense
 - o Participations des communes : +5% de 2023 à 2024, puis +2%/an.



 Remboursement sinistres et vente de CEE : inscription d'une recette annuelle fixe de 100 000€.

Fonctionnement des bornes IRVE :

- Charges d'électricité : revalorisation à 350 000€ en 2023, puis évolution supplémentaire de 100 000€/an à compter de 2024 pour tenir compte de l'évolution du nombre de bornes et de leur utilisation.
- o Charges d'entretien et maintenance : +10%/an dès 2023.
- Frais d'études : revalorisation à 60 000€ en 2023 puis 20 000 €/an en dehors de 2027 avec une revalorisation à 40 000€ (mise à jour schéma IRVE).
- Recettes d'utilisation des bornes : revalorisation à 240 000€ en 2023, puis évolution supplémentaire de 100 000€/an à compter de 2024.
- FCTVA perçu sur les charges d'entretien : inscription de la recette selon la même progression que la dépense

Etudes et audits :

- Etudes de gisement, contrôle concession et études ENR : inscription d'une enveloppe annuelle fixe de 100 000€
- O Audits et études associés dans le cadre d'opération type ACTEE : inscription d'une enveloppe annuelle fixe de 200 000€ de 2023 à 2025 puis 100 000€/an à compter de 2026. Inscription des subventions perçues en lien avec ces audits à raison de 100 000€ en 2023 et 2024. Inscription en 2023 des recettes perçues dans le cadre de ces opérations pour le compte d'EPCI et inscription de la dépense relative à leur reversement (soit 497 900€ en dépenses et en recettes).
- Audit cybersécurité : inscription de la dépense de 110 000€ en 2023 et du solde de la subvention restant à recevoir, soit 50 000€ en 2023.

Subventions de fonctionnement versées :

 Coopération internationale : inscription d'une enveloppe annuelle fixe de 15 000€.

Autres charges de fonctionnement :

- Frais relatifs aux élus : +2%/an
- Loyer des locaux Dame Denise : inscription du loyer 2022 et 2023 en 2023 (montant de 78 000€ non appelé en 2022)
- Autres dépenses de fonctionnement : +10% en 2023, +5% en 2024 puis +2%/an à compter de 2025, évolutions spécifiques de certains postes de dépenses pour tenir compte du changement de locaux courant 2023.

❖ TCCFE:

- Recette perçue : prudence sur les prévisions considérant les incertitudes à compter de 2023 (réforme TCFE)
- Reversement : dernier reversement en 2023 (4ème trimestre 2022 perçu en 2023).

* Redevances concessionnaires :

 Concession électrique et gaz : prudence sur les prévisions, montant annuel fixe

Conseil en Energie Partagé :

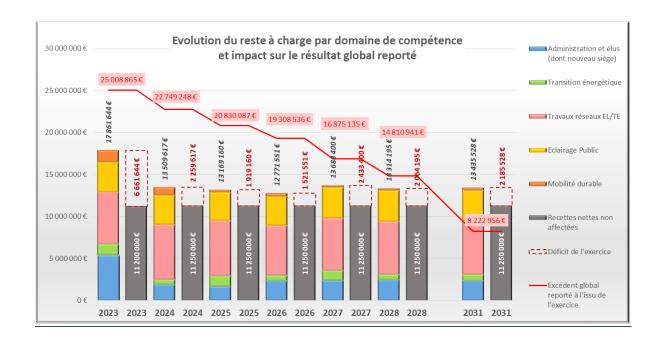
 Participation des communes : inscription d'un montant de 100 000€ en 2023 puis 70 000€/an à compter de 2024.



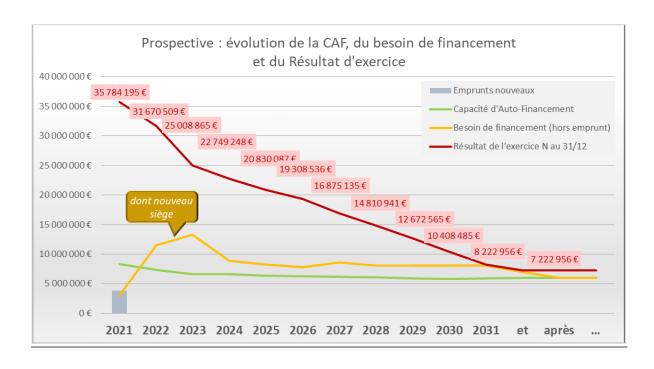
Reste à charge	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2031
Γ			Administration	on et élus (dont	nouveau siège)		
Fonctionnement	1 895 893 €	1 901 164 €	1 947 705 €	1 995 683 €	2 045 144 €	2 086 965 €	2 010 291 €
Investissement	3 448 974 €	-56 919 €	-264 022 €	318 148 €	319 627 €	321 119€	325 666 €
TOTAL	5 344 867 €	1 844 245 €	1 683 684 €	2 313 831 €	2 364 771 €	2 408 084 €	2 335 957 €
			Tr	ansition énergét	tique		
Fonctionnement	553 733 €	588 950 €	706 950 €	625 548 €	644 766 €	659 582 €	706 222 €
Investissement	780 000 €	30 000 €	530 000 €	30 000 €	530 000 €	30 000 €	30 000 €
TOTAL	1 333 733 €	618 950 €	1 236 950 €	655 548 €	1 174 766 €	689 582 €	736 222 €
			Tra	avaux réseaux E	L/TE		
Fonctionnement	779 284 €	817 848 €	845 620 €	874 353 €	904 080 €	926 279 €	996 239 €
Investissement	5 421 880 €	5 749 806 €	5 714 477 €	5 100 344 €	5 335 344 €	5 368 152 €	5 325 502 €
TOTAL	6 201 164 €	6 567 654 €	6 560 098 €	5 974 697 €	6 239 424 €	6 294 431 €	6 321 740 €
Γ				Eclairage Publi	ic		
Fonctionnement	935 192 €	936 605 €	1 018 309 €	1 035 111 €	1 051 900 €	1 076 645 €	1 154 152 €
Investissement	2 599 205 €	2 563 548 €	2 371 720 €	2 371 720 €	2 621 720 €	2 621 720 €	2 539 700 €
TOTAL	3 534 398 €	3 500 153 €	3 390 029 €	3 406 831 €	3 673 620 €	3 698 365 €	3 693 852 €
				Mobilité durab	le		
Fonctionnement	272 374 €	233 937 €	243 672 €	254 368 €	286 120 €	279 033 €	325 959 €
Investissement	1 175 108 €	744 678 €	54 728 €	166 275 €	-55 301 €	-55 301 €	21 798 €
TOTAL	1 447 483 €	978 615 €	298 400 €	420 643 €	230 819 €	223 732 €	347 757 €
TOTAL GLOBAL	17 861 644 €	13 509 617 €	13 169 160 €	12 771 551 €	13 683 400 €	13 314 195 €	13 435 528 €
Recettes nettes non affectées	11 200 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €
Résultat d'exercice	-6 661 644€	<i>-2 259 617 €</i>	-1 919 160€	-1 521 551 €	-2 433 400€	-2 064 195€	-2 185 528 €
Excédent global reporté	25 008 864 €	22 749 247€	20 830 087€	19 308 535 €	16 875 135€	14 810 940 €	8 222 956 €

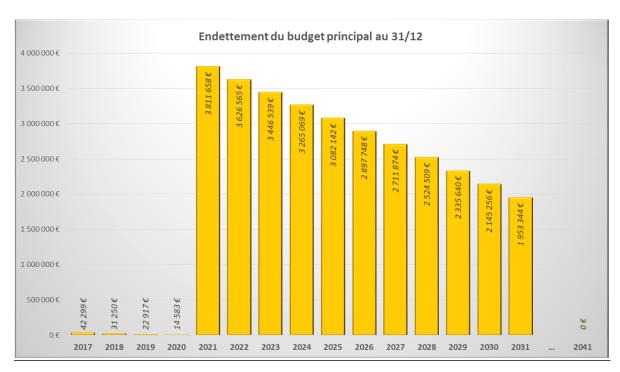
Le déficit moyen entre 2024 et 2031 est de 2 millions d'euros.

La projection d'excédent pour 2031 est de 8 220 000 euros. Certes, il est en baisse mais aucune dérive n'est enregistrée. De plus, le SDEM50 à un faible taux d'endettement. La capacité d'autofinancement est maintenue entre 2023 et 2031.



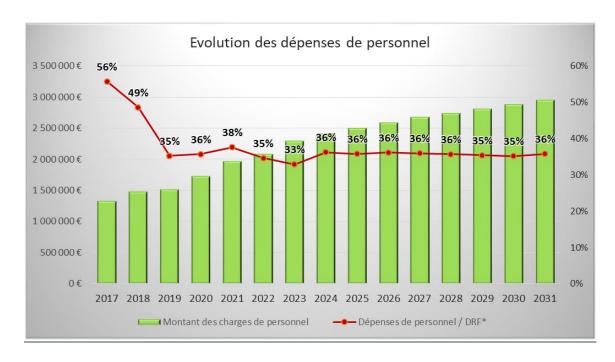






Monsieur BRAUD souhaite qu'un focus soit ajouté à la présentation au comité syndical sur la capacité de désendettement afin de montrer la solvabilité financière du SDEM50. Madame LOYANT précise que le SDEM50 a une capacité de désendettement d'une demie année.





Rapportées au montant des dépenses réelles de fonctionnement (DFR), l'évolution des charges de personnel est maîtrisée au regard de l'évolution des compétences.



Monsieur NOCQUET remercie les services du SDEM50 pour la réalisation de ce ROB qui représente une forte charge de travail en ce début d'année.



6. <u>Aide financière pour la mise en œuvre d'un système de télégestion à Agneaux</u>

Rapporteur: Monsieur DEBOISLOREY

Par délibération du 12 Avril 2018, le comité syndical a décidé de l'octroi d'un fonds de concours pour la mise en œuvre d'un système de télégestion des installations de chauffage et traitement d'air dans les bâtiments communaux.

Le syndicat propose ainsi une aide financière, au bénéfice des communes inscrites dans une démarche de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de financer la mise en œuvre d'un système de télégestion dans les bâtiments communaux permettant de réaliser des économies et d'améliorer la gestion du chauffage et du traitement de l'air.

Cette aide est financée à 50% via le programme ACTEE Merisier.

La commune d'Agneaux est concernée par la pose d'un serveur web qui permettra de gérer le chauffage de l'école à distance.

Monsieur Herpin note que ce dispositif ne concerne que les communes qui ont signé un CEP.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- D'attribuer le fonds de concours suivant la demande,
- D'inscrire ce point au prochain Comité Syndical

Transfert de compétence

7. <u>Transferts Eclairage Public</u>

Rapporteur: Monsieur BRAUD

A ce jour, 276 communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDEM50 (soit 61% des communes de la manche).

Le Syndicat gère un patrimoine de 43261 points lumineux répartis comme suit :

Formule	Nombre de communes	Nombre de points lumineux
Base	86	8 864
Préventive	190	34 397

Par délibération du conseil municipal, les communes suivantes ont décidé du transfert de la compétence éclairage public au SDEM50 :



COMMUNE	DATE DELIBERATION	NOMBRE DE LUMINAIRES
MONTMARTIN SUR MER	01/09/2022	421
MORIGNY	12/09/2022	4
PERRIERS EN BEAUFICEL	23/10/2022	15
ST LAURENT DE TERREGATTE	26/09/2022	98
ST PIERRE DE COUTANCES	25/10/2022	118

Soit 5 communes supplémentaires équipées de 656 luminaires.

Pour information, SARTILLY BAIE BOCAGE et ISIGNY LE BUAT sont en cours d'audit et représentent 1500 luminaires supplémentaires.

Monsieur HERPIN constate que certaines communes ont un nombre important de luminaires et que cela aura des conséquences sur le budget, au niveau des travaux et de la charge de personnel.

Monsieur BRAUD est conscient des charges financières induites par les transferts. L'expertise du SDEM50 est reconnue mais il faut rester vigilant quant à sa capacité à accepter tous les transferts. C'est pourquoi un audit sur les réseaux est effectué au préalable. Monsieur DEBOISLOREY précise en effet que le transfert n'est possible que si des travaux de sécurisation ont été effectués ; par exemple, le SDEM50 vérifie que les armoires soient bien équipées de disjoncteurs différentiels.

L'objectif des communes est de trouver des solutions d'économies d'énergie et de bénéficier d'aides tels que le Leader, Lum'ACTE ou le Fonds Vert..

L'intérêt pour le SDEM50 est de pouvoir massifier les travaux et réaliser des économies d'échelles.

Monsieur MARESQ confirme que la commission travaux s'est emparée de ce sujet. Afin que le SDEM50 ne supporte pas le cout de travaux non faits par les communes, le contrat curatif a été abandonné.

De plus, un quota a été instauré au niveau des travaux permettant au SDEM50 de se limiter à un dixième du parc.

Monsieur NOCQUET rappelle qu'il est de la responsabilité des communes d'attendre et de programmer des travaux en fonction des possibilités financières du SDEM50. Ce pôle représente un reste à charge important pour le SDEM50 : Madame LOYANT précise qu'il est de 3,5 millions d'euros en 2022.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibération concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- De proposer le transfert de la compétence « éclairage public » au SDEM50 des communes précitées,
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.



8. Transferts IRVE

Rapporteur: Monsieur BRAUD

A ce jour, 332 communes ont transféré leur compétence création et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques au SDEM50.

Par délibération du conseil municipal, les 12 communes ci-dessous ont décidé du transfert de la compétence IRVE au SDEM50 :

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
HARDINVAST	25/11/2021
LE VAST	25/11/2021
LA CHAPELLE UREE	05/12/2022
BAUDRE	06/12/2022
CARNEVILLE	08/12/2022
LE MESNIL AUBERT	10/11/2022
MORIGNY	12/12/2022
HUISNES SUR MER	24/11/2022
LE MESNILLARD	26/08/2022
LA LUZERNE	27/10/2022
LA HAGUE	29/06/2022
PONTORSON	31/03/2022

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Syndicat.

Monsieur LECOQ s'étonne du peu de délibérations reçues de son secteur. Monsieur HERPIN a constaté que des communes connaissaient mal le circuit de la délibération, pensant à tort que la préfecture nous envoyait leur délibération.

Monsieur BRAUD précise que ces communes peuvent toujours délibérer.

Le SDIRVE est en cours d'élaboration, notamment avec l'arrivée de Monsieur Laurent SAMSON depuis la mi-décembre 2022. Une présentation en Préfecture est prévue courant juin.

Monsieur DEBOISLOREY note que des rencontres ont eu lieu : avec les acteurs de la mobilité (concessionnaires, associations de consommateurs ..), avec Terre et Mer et avec la CAC.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- D'accepter le transfert de la compétence « IRVE » au SDEM50 des communes précitées.
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical



9. Transferts Réseaux de chaleur

Rapporteur: Monsieur BRAUD

Par délibération la commune de LA HAYE PESNEL (30/11/2022) a décidé de transférer la compétence « réseau public de chaleur » au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Monsieur BRIERE précise que le réseau de chaleur prévu à La Haye Pesnel intègrera les gymnases, l'école et un centre culturel. Ce projet fait partie intégrante du PCAET de Granville Terre et Mer.

Monsieur BRAUD estime que le SDEM50 a fait ses preuves sur la mise en route de petites et moyennes installations. Des projets de plus grandes ampleurs voient le jour. Monsieur BRAUD se réjouit que l'expertise et les compétences du SDEM50 soient reconnues dans ce domaine. Cependant, il faut veiller à disposer des ressources en interne pour suivre et honorer toutes les demandes.

Messieurs BRIERE et MARESCQ estiment que des communes sont soucieuses de travailler directement avec le SDEM50, preuve que la compétence et le service apportés par le SDEM50 sont reconnus.

Monsieur BRAUD propose que la commission Travaux travaille sur ce sujet en étudiant la dimension politique qu'impliquerait une éventuelle délégation de service public.

Monsieur BRIERE rappelle que les communautés de communes ont toutes un PCAET en cours et le réseau de chaleur s'intègre parfaitement dans ces plans. Il faut donc que le SDEM50 se positionne.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- D'accepter le transfert de la compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur » au SDEM50 de la commune de LA HAYE PESNEL
- D'autoriser M. le Président à signer la convention de transfert de gestion et le contrat de vente de chaleur avec la commune
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité

10. Transferts Gaz

Rapporteur: Monsieur BRAUD

Par délibération en date du 06/12/2022 la commune de THEREVAL a décidé du transfert de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz » au SDEM50. Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- D'accepter le transfert de la compétence GAZ au SDEM50 de la commune de THEREVAL
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical



Energies

11. Convention WATTY

Rapporteur: Monsieur DEBOISLOREY

WATTY est un programme de sensibilisation labellisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui bénéficie du mécanisme des certificats d'énergie (CEE). Le programme WATTY consiste à :

- Sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau, avec un contenu adapté à chaque niveau de classe (de la maternelle au CM2)
- ▶ Rendre les élèves acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement mais aussi à leur domicile.

Les communes engagées en CEP profitent prioritairement de ce programme

Ce programme est porté par une association nationale, ECO CO2, qui a en charge le déploiement du programme et de son bon fonctionnement.

Par décision du comité syndical du 14 octobre 2021, le Président du syndicat a été autorisé à signer une convention de partenariat et une convention de prestation avec ECO CO2 pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Le programme WATTY a été prolongé d'une année supplémentaire et prendra définitivement fin à l'issue de l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur BRAUD note l'implication de Monsieur Gilles MARIN dans ce programme de sensibilisation des écoliers.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat et une convention de prestation avec ECO CO2 pour l'année scolaire 2023-2024
- D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical

Ressources Humaines

12. Plan de formation 2023

Rapporteur: Monsieur BRAUD

L'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale prévoit l'obligation pour chaque collectivité d'établir un plan de formation annuel pour ses agents, et de le présenter, pour validation, à l'organe délibérant.

Par délibération du 5 novembre 2020, le Bureau Syndical a reçu délégation du Comité Syndical afin de valider le plan de formation des agents du SDEM50.



Le plan de formation 2023 a été établi conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007 pour répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit, pour l'année 2023, les besoins de formation individuels et collectifs.

Il comprend 58 actions dispensées par différents organismes de formation (CNFPT, FNCCR,) pour un total de 83 jours :

- ▶ Formations obligatoires règlementaires :
- Intégration
- Professionnalisation
- Formations visant à maintenir, développer et acquérir de nouvelles compétences

Le coût total des demandes de formation hors CNFPT, pour 2023, est de 11 964 € (7 840 \in en 2022, 10 622 \in en 2021)

Les propositions d'actions peuvent au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents.

Les membres du bureau syndical, décident à l'unanimité :

Présentation du Plan de formation 2023

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 84-594 modifiée du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° CS-2020-30 du 5 novembre 2020 du comité syndical portant délégation de pouvoir au bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche afin de prendre toute décision concernant la validation du plan de formation des agents du SDEM50 ;

Délibération n° BS-2023-03 CONSIDERANT que l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale est modifié afin de rendre obligatoire la présentation à l'organe délibérant du plan de formation ;

CONSIDERANT que le plan de formation des agents du SDEM50 a été établi conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007 pour répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité ;

CONSIDERANT que le plan de formation 2023 comprend 58 actions dispensées par différents organismes de formation (CNFPT, FNCCR) pour un total de 83 jours : Formations obligatoires règlementaires (Intégration et professionnalisation des agents), Formations visant à maintenir, développer et acquérir de nouvelles compétences ;

CONSIDERANT que ces propositions d'actions peuvent au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

DECIDE:

D'approuver le plan de formation 2023 tel qu'il figure ci-joint.

PRECISE

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE:

Monsieur le président à signer tout document relatif à ce dispositif



Informations diverses

13. Station Bio GNV

Rapporteur: Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que le projet se situe sur la commune de Saint Hilaire Petitville, dans une zone d'activité propriété de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Une pré-étude prévoit l'implantation de 2 pistes GNV et 4 pistes IRVE. Ce projet date de plusieurs mois mais a été ralenti par l'envolée des prix du gaz.

Aujourd'hui, le prix du gaz se stabilise et retrouve des niveaux identiques à ceux enregistrés avant la guerre en Ukraine.

Un certain nombre d'acteurs du transport basés sur Carentan ont été contacté et montrent leur fort intérêt pour ce projet. En effet, ils recherchent des solutions pour accéder aux zones à faible émissions (ZFE) qui nécessitent des véhicules à vignette critère 1. Le GNV répond à ce critère.

La Région Normandie vient de se positionner clairement pour inclure dans ses marchés de transport public de voyageurs, l'obligation de fournir 11 cars bio-GNV. Il est d'ailleurs fait mention dans le marché public de la Région du « projet du SDEM50 de mettre en service au 1^{er} trimestre 2024 une station multi-énergies ».

Ce projet a effectivement été défendu par le SDEM50 devant le Président de Région, Monsieur MORIN. Le SDEM50 ne s'est cependant pas engagé sur un calendrier mais doit maintenant répondre à la demande.

Le business plan prévoit un retour sur investissement court (8 ans), avec un coût du carburant Bio BNV compétitif par rapport au diesel.

Monsieur NOCQUET demande si ce coût est maitrisable dans le temps. Monsieur DEBOISLOREY précise qu'il faut adapter les techniques d'achat du gaz en l'achetant à longue échéance.

Le portage du projet peut se faire par la SEM West Energies. Le comité d'investissement de la SEM WE a émis un avis favorable le 23 septembre 2022. Une présentation en conseil d'administration est prévue le 28 février 2023.

Monsieur BRAUD note l'enjeu important pour le SDEM50. Il faudra rapidement décider qui porte :

- L'achat du terrain (84 000 €),
- Le dépôt de permis de construire,
- L'installation des bornes GNV,
- L'installation des bornes IRVE.

Monsieur LEPOURRY note que la priorité doit être donnée à la réactivité : le SDEM50 a l'expertise pour acheter le terrain et déposer le permis de construire.



Monsieur BRAUD propose que soit également étudiée une convention avec la SEM West Energies si une mise à disposition de moyen humain est envisagée.

Le SDEM50 va exposer ces propositions au conseil d'administration de la SEM West Energies du 28 février 2023.

Les membres du bureau syndical, décident, à l'unanimité :

D'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

14. Rallye Manche Electro Tour

Rapporteur: Monsieur BRAUD

La 3^{ème} édition du rallye Manche Electro Tour (MET) s'est tenue en juin 2022 avec un bilan positif : 50 équipages, 121 personnes, 7 partenaires et 900 personnes au Village de la Mobilité.

Le budget final est de 17 210 €. Monsieur BRAUD précise qu'il y également un coût caché : le temps de préparation consacré par Gilles MARIN et Lise BOURDON.

Le Village de la Mobilité était sur un emplacement de choix, sur la place Hébert à Cherbourg-En-Cotentin et a connu un réel succès.

Monsieur BRAUD interroge les vice-présidents pour connaître leur position sur la poursuite ou non du rallye, et si oui, si celui-ci doit être annuel ou tous les 2 ans.

Les membres du Bureau estime que cette opération fonctionne très bien : des participants en nombre et un Village de la Mobilité bien fréquenté. La voiture électrique est en vogue et ce rallye permet d'accroître la notoriété du SDEM50.

Il est donc décidé de faire un rallye en 2023 et un en 2024. Puis la question pourra être revue sur la fréquence et peut-être envisager un rallye tous les 2 ans.

Le rallye 2023 conduira les équipages sur la route de la Côte des Isles, le 03 juin 2023, avec un départ envisagé à Saint Sauveur le Vicomte et une arrivée à Barneville Carteret.

En 2024, il est envisagé un rallye autour de Saint-Lô, avec un départ du nouveau siège administratif d'Agneaux et un Village de la Mobilité sur la plage verte de Saint-Lô.

15. Futur siège à Agneaux

Rapporteur: Monsieur BRAUD

Les travaux de construction du nouveau siège entrent dans la dernière ligne droite jusqu'au mois de mai. La réception définitive est toujours programmée en juin.

Le déménagement des services est prévu fin août (24 et 25/08)

Une visite de chantier aura lieu le 02 mars prochain après le repas du comité syndical.

L'inauguration du siège sera programmée en janvier 2024 lors de la cérémonie des vœux.



16. <u>Décisions du Président</u>

w 2022_51_MARCHES_Fourniture_horloges connectées
w 2022_52_MARCHES_Signature_convention_Protectas_2023 &
w 2022_53_MARCHES_Signature_marché_gaz_naturel
w 2022_54_CEP_Convention_CEP_BRECEY
w 2022_55_MARCHES_Signature_marché_médiation_sensibilisation
w 2022_56_CEP_Convention_CEP_GRANDPARIGNY ₹
2023_01_MARCHES_Avenant marché faisa station hydrogène
2023_02_MARCHES_Etude paysagère_Chausey

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h20.

Le compte-rendu de la séance du Bureau Syndical du 29 novembre 2022 a été arrêté lors de la séance du 03 février 2023 après approbation des élus.

LE PRESIDENT

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude BRAUD

Alain LECHEVALIER